



- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 12 avril 2021
Séance du 29 mars 2021

11 Classes découvertes de printemps - tarifs

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, MM. DEME, AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM CABARET, MARTIN, Mmes DUHIN, SGHIRI, M. AÏT MESSAOUD, Mmes ELONGUERT, PEREZ, DUCHATELLE.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme SGHIRI
M. PERRIN	Pouvoir à :	Mme PEREZ
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOW	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. EL OUSTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE, Mme MEHADJI, M. LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme JAJAN, MM. KA	7
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	32
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- **Date de la convocation : 06/04/2021**

- **Rapport de présentation :**

Monsieur Adnane AKABLI, maire-adjoint, expose :

Par délibération en date du 10 décembre 2020, a été voté la tarification des services municipaux pour l'année 2021. Parmi ces tarifs, étaient fixés ceux des séjours classes découvertes d'hiver d'une durée de 14 jours organisés aux Carroz d'Arâches.

Les conditions sanitaires des derniers mois n'ont pas permis aux élèves de participer à ces séjours, il est donc proposé de les transformer en classes découvertes de printemps d'une durée de 9 jours, dont la programmation est prévue entre le 26 mai et le 15 juin.

Compte tenu de la modification apportée à la durée des séjours, il vous est proposé d'adapter la tarification comme suit :



✚ **Séjours de classe de découverte**

Quotient familial	Tranches	Tarifs (séjours printemps / 9 jours)
CREILLOIS		
Q0	Inférieur à 305	54 €
Q1	de 305 à < 386	93 €
Q2	de 386 à < 488	151 €
Q3	de 488 à < 610	218 €
Q4	de 610 à < 752	243 €
Q5 à Q10	supérieur à 752	301 €
EXTERIEURS A CREIL		
Q11	ACSO	436 €
Q12	Extérieurs hors ACSO	683 €

Enfants scolarisés en ULIS quel que soit le lieu de résidence : application des tarifs creillois.

Une réduction de 30 % sur le montant de la participation familiale à partir du 2^e enfant et sur chaque enfant suivant appartenant à la même famille et participant à un séjour se déroulant la même année

En cas de désistement, la somme de 50,00 € (correspondant aux frais de traitement du dossier) sera retenue sur le premier paiement sauf cas de force majeure dûment justifiée.

Vous êtes appelés à voter.



■ **Le conseil municipal :**
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 29 mars 2021,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**
Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**
Article 1^{er} : de voter les tarifs présentés dans l'exposé.

Article 2 : d'imputer les recettes aux crédits ouverts à cet effet dans le budget de la Ville, compte 255/7067/HA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **13 AVR. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 23/04/21
et publication ou notification le 23/04/21
affiché le 13/04/21
CREIL, le 23/04/2021

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "vie de la cité"

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le 13/04/2021



ID : 060-216001743-20210412-DLRG210423012-DE